

# Un jugement d'adoption

## Je suis l'enfant concerné, et majeur, ou un des deux parents ▼

Le jugement est communicable.

- J'en désire une copie ? Je [contacte les archives](#) en précisant les noms des personnes concernées, la date du jugement et le tribunal. **Je n'oublie pas de justifier de mon identité.**

## Je ne suis pas une personne concernée directement par le jugement ▼

Seuls les jugements de plus de 100 ans sont communicables.

- Je consulte les registres originaux en [salle de lecture](#).
- Je désire une copie du jugement ? Je [contacte les archives](#) en précisant les noms des personnes concernées, la date du jugement et le tribunal.



ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE VAUCLUSE

Palais des papes  
84000 AVIGNON